



## Meilleurs vœux 2023



M. Le Maire d'Épieds

et l'ensemble du Conseil Municipal vous souhaitent  
une bonne année 2023 et vous convient à la cérémonie des vœux le  
vendredi 20 janvier 2023 à 19h00  
à la salle des fêtes La Belle Dive !

### Horaires Mairie

#### Lundi

09h00 à 12h30 / 14h00 à 17h00

#### Mardi

Sur Rendez Vous / FERMÉ AU PUBLIC

#### Mercredi

09h00 à 12h30

#### Judi

09h00 à 12h30 / 14h00 à 17h00

#### Vendredi

09h00 à 12h30 / 14h00 à 17h00



### Alevinage de l'étang communal

Comme chaque année, la commune a procédé à l'alevinage de l'étang :

- 140 kg de gardons
- 140 kg de tanches
- 80 kg de carpes

### Service national universel (SNU) - les inscriptions sont ouvertes !

Le SNU s'adresse à tous les jeunes volontaires de 15 à 17 ans, c'est une expérience unique, enrichissante et citoyenne. Tu vas pouvoir partir à la découverte d'autres territoires, d'autres personnes et de la vie collective. Mais aussi et surtout, il va te permettre de découvrir ton talent pour l'engagement, les valeurs de la République et ton rôle dans la société !

Il se déroule en 3 phases dont tu trouveras tous les détails en cliquant ici. ou en te rendant sur le site <https://www.snu.gouv.fr/>



Trois périodes pour réaliser la phase 1 en 2023 :

- Avril : du 16/04/2023 au 28/04/2023
- Juin : du 11/06/2023 au 23/06/2023
- Juillet : du 04/07/2023 au 16/07/2023

Inscrivez-vous vite, les inscriptions seront closes 8 semaines avant le début de chaque séjour de cohésion

- le site du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse



## Tri des déchets : le compost obligatoire partout en France dès 2024



Au 1er janvier 2024, les biodéchets c'est-à-dire les déchets alimentaires et les végétaux du jardin devront être triés et valorisés à la source par l'ensemble des foyers, entreprises et administrations. Afin de répondre à cette obligation réglementaire, Angers Loire Métropole accompagne le tri des biodéchets en proposant des solutions adaptées à chacun selon le type d'habitat:

- Le compostage individuel pour les habitants et les entreprises (produisant des quantités similaires aux ménages, en moyenne 10L/semaine) disposant d'un jardin.
- Le compostage partagé en pied d'immeuble pour les résidences (copropriété, habitat social, foyers de jeunes travailleurs...) équipées d'espaces verts.
- Le compostage partagé de quartier pour les habitants ne disposant pas de jardin ni d'espace vert. Les entreprises (produisant des quantités similaires aux ménages, en moyenne 10L/semaine) peuvent solliciter une étude de faisabilité pour la mise en place d'un compostage partagé à l'échelle de leur quartier (ZI/ZA) et être accompagnées dans la réalisation si toutes les conditions sont réunies.
- Le lombricompostage pour les habitants ne disposant pas de jardin ni d'espace vert (il faut être équipé d'une cave, balcon, garage ou d'un cour).
- Le compostage en établissement (avec restauration collective produisant jusqu'à 200 repas/jour) pour les établissements scolaires, structures d'accueil de loisirs ou d'hébergement de personnes âgées.

D'autres solutions sont à l'étude actuellement, notamment pour l'habitat dense urbain pour lequel il peut être difficile d'envisager du compostage partagé.

## Composter chez soi Comment obtenir un composteur ?

Dans le cadre de la politique de réduction des déchets sur le territoire de l'agglomération, Saumur Agglopropreté encourage le compostage individuel sur son territoire. Tous les foyers de l'agglomération, peuvent ainsi obtenir un composteur en bois contre une participation financière.



Pour bénéficier d'un composteur :

1 → Prenez rendez-vous : 02 41 50 44 67

2 → Pour le retirer, présentez-vous à :

Saumur Agglopropreté

201 Boulevard Jean Moulin à Saumur

Contactez Kyrielle au 02 41 50 44 67

ou par mail : [accueil@agglopropre49.fr](mailto:accueil@agglopropre49.fr)

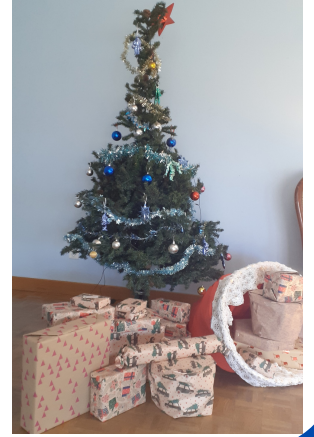


## Fin d'année à l'école de l'Avenir

En cette fin d'année, Tiphaine Le Vaillant est venue à l'école pour proposer aux élèves des trois classes, son spectacle de contes "Lutins, trolls et ogres de Noël". Ce spectacle mêlait contes et devinettes d'ici et d'ailleurs sur le thème de Noël. Petits et grands étaient ravis de ce doux moment de rêve et de partage.



Les enfants ont également été conviés à venir partager un bon goûter à la salle des fêtes "la Belle Dive". Ils ont tout d'abord chanté pour le Père Noël et devant les parents et grands-parents présents pour l'occasion. Le Père Noël est bien sûr venu avec des cadeaux et des chocolats pour les trois classes de l'école. Des petites réalisations ainsi que des roses des sables faites en classe ont été proposées à la vente lors du traditionnel marché de Noël.



Un grand merci à l'Association de Parents d'Elèves pour son implication et son investissement dans l'organisation de ces événements.



## Repas et colis de nos aînés

**Samedi 10 décembre 2022, le conseil municipal a accueilli les aînés de notre commune à la salle des fêtes "La Belle Dive" pour le repas de Noël préparé par l'As Station de Loudun.**



**Dans la semaine qui a suivi, pour ceux et celles qui n'avaient pas souhaité ou pas pu participer au repas, un colis de Noël a été distribué par nos élus.**



**Merci à toutes les personnes qui se sont investies pour l'organisation de cet événement.**



**En lien avec le Relais petite enfance de Montreuil-Bellay, la commune d'Épiéds a souhaité participer à la parution d'un outil de communication intitulé :**

## **"LE RENCARD des Assistantes maternelles"**

**L'objectif est de faire connaître la profession, de valoriser ce mode de garde auprès des parents et susciter éventuellement l'envie auprès de nouvelles personnes pour devenir assistante maternelle.**

**Voici le témoignage de Sandra FILLIATREAU habitante de la commune (Douvy).**



**Voici quelques mots sur mon métier d'assistante maternelle.**

**Tout d'abord pourquoi ce métier ? Ce métier m'a toujours passionné, il s'agit pour moi d'un retour aux sources car j'avais entrepris mes études dans ce domaine en réalisant un BEP Sanitaire et Social. Je me suis lancée dans cette formation financée par le conseil départemental, qui a duré 120h, me permettant de devenir assistante maternelle.**

**Ensuite comment ? Je rêvais de pouvoir créer un lieu d'accueil adapté à mon métier. La cohabitation avec le métier d'assistante maternelle n'est pas toujours simple pour la famille qui doit partager son espace et la crainte d'abimer sa maison lors des activités. Mon rêve est devenu réalité grâce à mon mari qui m'a construit une extension me permettant d'avoir mon propre lieu d'accueil nommé « **La Cabane des Pt'Hiboux** ». Il s'agit d'un lieu spécialement conçu pour les enfants ou je me retrouve tous les jours pour les accompagner dans leur autonomie. Il y a un coin lecture, un espace snozelen, un espace de motricité avec toboggan et un espace extérieur sécurisé. Ce lieu me permet de m'épanouir encore plus, sans stress, et bien sûr il est ouvert à ma famille notamment mon mari qui vient souvent partager avec les enfants et moi le repas du midi.**

**J'aime également participer aux activités proposées par le RPE (Relais Petite Enfance). Je m'y rends une fois par semaine avec les enfants, c'est un vrai lieu de convivialité où les enfants peuvent découvrir de nouvelles choses, mais les assistantes maternelles aussi de part les thématiques proposées comme le langage des signes, la psychomotricité et bien d'autres.**

**Pour finir, j'aimerais remercier toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin à la concrétisation de La Cabane des Pt'Hiboux, et également les parents qui me font confiance au quotidien en me confiant leurs enfants, et me permettent de m'épanouir dans mon travail.**

